

ABONNEMENT.

Saumur :	
un an	30 fr.
six mois	16
trois mois	9
Poste :	
un an	35 fr.
six mois	19
trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

annonces, la ligne . . .	20 c.
réclames, —	30
faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 MAI

PAIX INCERTAINE

Une dépêche reproduite par tous les journaux nous a annoncé que les troupes russes ont repris leur marche en avant et occupé Pendjeb. Cette nouvelle est de nature à refroidir singulièrement l'enthousiasme qu'avait causé à Londres l'acceptation de l'arbitrage par le gouvernement de Saint-Petersbourg.

Nous n'avons jamais pensé que les difficultés qui existent entre les deux puissances disparaîtraient aussi vite. Du moment que la Russie réservait la question militaire et refusait de soumettre au jugement d'un arbitre la conduite de ses généraux, il était bien évident qu'elle entendait ne point enchaîner sa liberté d'action.

Si on ne l'a pas compris à Londres au premier moment, on doit le voir aujourd'hui que Pendjeb est au pouvoir de l'avant-garde russe.

Pour tous ceux qui ont suivi le conflit depuis son origine jusqu'au jour présent, il est bien clair que la Russie ne s'est point engagée dans cette expédition lointaine sans en avoir pesé toutes les chances, prévu le résultat et pris ses précautions pour parer à toutes les éventualités.

Elle ne craint pas la lutte sur terre avec les Anglais; elle peut jeter plus d'hommes qu'eux au cœur de l'Asie; et comme ressource suprême elle sent bien qu'elle déchaînera, quand elle le voudra, une insurrection formidable sur leurs derrières dans toutes leurs possessions des Indes. Si en 1857, lors du soulèvement des Cipayes, elle eût campé à Pendjeb, comme aujourd'hui, l'empire des Indes eût été perdu pour l'Angleterre.

Quant à la question de droit, à supposer qu'elle soit portée devant un tribunal arbitral, nous nous demandons quelles objections pourraient formuler les Anglais qui, depuis deux siècles, s'emparent sur tous les

points du globe des territoires à leur convenance? Et en admettant que le roi de Danemark soit choisi pour arbitre, quel est l'Anglais qui pourrait invoquer le droit en sa présence, sans effronterie, dans cette ville de Copenhague bombardée et incendiée par la flotte britannique en 1806 en pleine paix, sans déclaration de guerre, c'est-à-dire contre tout droit des gens?

L'embarras et l'humble attitude du cabinet Gladstone dans toute cette affaire semblent encore confirmer les appréhensions de guerre, malgré les chances de l'arbitrage accepté. Si M. Gladstone était si sûr de la paix, il n'aurait pas refusé la discussion dans les dernières séances du Parlement, et il ne resterait pas sans défense devant les attaques violentes de ses adversaires dans tous les meetings du pays.

Nous remarquons de plus que M. de Bismarck, dont il faut bien tenir compte en ce conflit, ne fait rien depuis un mois pour conjurer la guerre. Il n'y pousse peut-être pas, mais à coup sûr il n'agit pas pour l'empêcher. Cette observation a son importance; on le sent aussi bien à Londres qu'en Europe. On pressent que le chancelier ne serait pas fâché de voir deux puissantes nations entrer en lutte et s'affaiblir l'une par l'autre. Ce sont autant de facteurs avec lesquels il ne serait plus obligé de compter sur l'échiquier de la politique, et dont l'effacement assurerait la réalisation de ses plans ultérieurs.

Etant donnée cette situation, nous ne serions point étonnés d'apprendre un de ces jours que les Russes ont occupé Hérat après Pendjeb, comme ils ont occupé Merw l'an dernier.

STRANIERE.

LOI SUR LES RÉCIDIVISTES.

La Chambre a commencé la discussion du projet tendant à la déportation des récidivistes.

Ce projet a été combattu par M. Nadaud qui le condamne comme étant inique et démoralisateur.

M^r Freppel, tout en admettant la loi dans son principe, dirige contre elle plusieurs critiques.

La loi n'établit pas une juste proportion entre le délit et la peine; elle détermine l'application d'une peine accessoire qui ne devait être qu'exceptionnelle; elle n'est ni chrétienne ni française.

L'orateur ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'hommes incorrigibles. Quoi qu'il en soit, la société n'aurait le droit de recourir à une pénalité aussi excessive que si elle avait fait tout le possible pour moraliser les malheureux par la religion. Or elle a fait tout le contraire.

M^r l'évêque d'Angers constate que la loi n'atteindra pas certains des principaux coupables. On déportera un malheureux pour outrage à la morale publique, tandis que des malfaiteurs de la plume, coupables d'avoir excité à la débauche, jouiront de l'impunité. Où donc est l'équité?

M^r Freppel ne votera le projet qu'à contre-cœur, si toutefois les explications du ministre de l'intérieur lui permettent de le voter.

M. Amouroux estime que la loi proposée n'est pas une loi contre la récidive, mais une loi fatalement destinée à encourager la récidive. On voit chaque jour des condamnés perpétrer un crime pour obtenir la déportation, peine pourtant plus sévère que celle de la rélévation.

Au point de vue moralisateur, la loi sera impuissante. Elle n'arrachera pas les condamnés à la promiscuité du crime et du vice.

L'orateur déclare que la société n'a pas acquis le droit de se montrer si cruelle. Elle n'a rien fait pour moraliser le peuple et notamment l'enfance, pour résoudre les redoutables problèmes de la misère.

Quant à l'application de la loi, elle soulèverait bien des difficultés. En Nouvelle-Calédonie, il n'y a pas en ce moment de terres disponibles. Déjà, en 1878, on a dû déposer les Canaques et cette dépossession a provoqué une sanglante insurrection. De nouvelles dépossession auraient de terribles conséquences.

En sa qualité de républicain libre-penseur, M. Amouroux ne manque pas d'attaquer violemment les Maristes, coupables de s'être exilés en Nouvelle-Calédonie pour y répandre la civilisation chrétienne. Il leur reproche d'avoir accaparé des terres, d'avoir provoqué l'insurrection canaque.

La droite interrompt ce réjouissant pré-trophobe par des protestations et des éclats de rires.

LE MIRAGE OPPORTUNISTE.

Le projet de loi sur les récidivistes est obscur, inapplicable; le gouvernement en convient, et cependant le gouvernement demande à la Chambre de le voter tel qu'il est.

Rien de plus curieux que les déclarations faites il y a deux jours, à ce sujet, par le ministre de l'intérieur devant la commission du Palais-Bourbon. Elles peuvent se résumer ainsi: « La loi est insensée, on ne pourra pas s'en servir; mais ça ne fait rien, adoptez-la. »

Il est bon de rappeler les dispositions les plus importantes de ce projet. Par exemple, les juges n'auront aucun pouvoir d'appréciation. La rélévation sera encourue de plein droit, comme conséquence d'un certain nombre de condamnations. Que la dernière peine infligée soit la réclusion ou un emprisonnement de cinq jours, peu importe! Du moment où les conditions de l'article 4 seront remplies, le coupable sera nécessairement rélégué.

En sorte que, du jour au lendemain, sans transition, on aura sur les bras la totalité des catégories énumérées par l'article 4. Combien d'individus comprendront-elles? 5,000 ou 10,000, ou 15,000 par an? On l'ignore entièrement. Par suite, on ne sait en aucune façon ce que la loi pourra coûter.

On va, au petit bonheur! Le projet nous annonce que, si nous voulons savoir comment on se tirera d'affaire en présence des milliers de récidivistes qu'il

49 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XVIII

LA VOIX DU SANG (suite).

Il était facile de voir aux manières des deux époux que c'était la femme qui avait l'autorité. En ce moment, un officier (c'est ainsi qu'on désignait les domestiques) vint annoncer à la citoyenne Pascoud qu'une femme âgée et ayant très-grand air sollicitait d'elle la faveur d'un entretien particulier. Elle passa dans le salon, dont le mobilier présentait dans tous ses détails le cachet des mœurs et des goûts du temps. Quelques instants après, ma mère fut introduite. A sa vue, la citoyenne Pascoud recula stupéfaite, puis un éclair d'orgueil haineux brilla dans ses yeux.

— Madame la marquise de Kerhaus chez moi! dit-elle, je ne m'attendais pas à cet honneur.

L'accent dont furent prononcées ces paroles trahissait la satisfaction de donner une revanche à son amour-propre.

— Vous me croyiez morte, sans doute, dit ma mère avec douceur.

— En effet, répondit-elle durement, et je métonne que vous ayez échappé au sort qui a frappé ceux de votre caste.

— Je vois bien que je n'ai à espérer de vous ni bienveillance ni pitié.

— Ne vous ai-je pas, en vous quittant, donné l'assurance de ma haine?

— Que vous ai-je fait, cependant? Mon seul crime est de vous avoir recueillie quand j'aurais pu vous abandonner à la charité publique.

— Peut-être cela eût-il mieux valu et pour vous et pour moi.

— De vous avoir traitée comme mon enfant, de n'avoir rien négligé pour vous laisser ignorer, à vous-même et aux autres, que vous étiez une étrangère dans ma maison.

— C'est précisément ce que je vous reproche. Pendant des années j'ai pu croire que ce blason qui brillait sur toutes les boiseries de vos appartements était le mien, que ces afeux dont on vantait les antiques exploits, je pouvais me considérer comme leur descendante. On disait autour de moi que je brillerais à la cour; ma jeune imagination rêvait les plus brillantes destinées. Adèle de Kerhaus pouvait aspirer aux plus brillants partis. Les courtisans me prodiguaient leur encens, la flatterie prenait toutes les formes pour m'enivrer. Ma jeune imagination s'exaltait et envisageait l'avenir sous les plus séduisantes couleurs. Puis,

un jour, vous m'avez dit: « Tout cela est un rêve; vous êtes ici une intruse qui mange le pain de la charité, vous avez cru faussement que le sang d'une famille noble coulait dans vos veines; chassez cette illusion, vous êtes la fille d'une mère inconnue, née on ne sait où ». Ah! l'en ne pardonne pas à ceux qui de si haut vous font tomber si bas. Les déceptions de l'orgueil longtemps caressé se tournent en haine. Puis vint une autre déception. Le comte de Baud m'avait répété qu'il m'aimait à la folie, qu'il n'aurait son sort à celui d'aucune autre femme; dès qu'il sut que ses avances s'étaient adressées non à la fille des Kerhaus, mais à une enfant sans nom, il porta ailleurs ses hommages. Alors la coupe déborda; j'étais en proie au démon de la haine, la vengeance était mon plus impérieux besoin. Lorsque je me mariaï, je choisiss l'homme qui me parut le plus propre à la seconder.

— Si je me suis trompée, dit ma mère, Dieu m'est témoin que mes intentions étaient bonnes. Si la déception a été amère pour vous, ah! vous vous êtes cruellement vengée.

— Oui, je tenais à faire expier leur mépris à ceux qui, après avoir fatigué de leurs hommages le rejeton supposé des Kerhaus, avaient tourné dédaigneusement la tête en passant devant la fille sans nom et sans fortune. Quand vint l'heure des exécutions sanglantes, je me souvins, et beaucoup

de ceux qui sont tombés sous le couperet de la guillotine ont su que c'était par moi qu'ils mouraient. Le comte de Baud fut une des premières victimes. C'est là, sur cette place, que je le vis monter à l'échafaud.

Elle prit ma mère par le bras et l'entraîna vers la fenêtre qui donnait sur la place.

— C'est là qu'ils sont morts, reprit-elle d'une voix sourde, j'ai été témoin de leur supplice.

Elle était horrible à voir; ses yeux brûlaient d'un feu sombre, ses traits étaient contractés, ses joues pâles frémissaient.

Ma mère baissait tristement la tête, l'espoir de me sauver l'abandonnait et elle me voyait déjà monter sur la fatale charrette; cependant elle voulait lutter jusqu'au bout.

— Puisque les satisfactions de l'orgueil ont tant d'attraits pour vous, dit-elle, réjouissez-vous donc en voyant la marquise de Kerhaus suppliante à vos pieds.

— Vous voulez que j'écarte de vous la proscription?

— Que m'importe à moi la proscription! S'il ne s'agissait que de ma vie, oh! je vous jure que je ne l'aurais pas disputée. Mais une mère ne craint pas de s'humilier quand il s'agit du salut de son fils.

— Votre fils? Vous n'en avez pas.

— Détrompez-vous; longtemps je l'ai cru perdu, mais je l'ai retrouvé. C'est lui qu'on enleva à son

faudra expédier au-delà des mers, un règlement d'administration publique y pourvoira.

Ledit règlement répond d'autant mieux à toutes les difficultés qu'il n'existe pas encore.

Par cette machine en expectative on résout toutes les objections.

Voulez-vous savoir où l'on enverra les récidivistes? Voyez le règlement.

Désirez-vous connaître en quoi consistera le régime des rélégués? Voyez le règlement.

Et le projet ajoute que le règlement, dont la Chambre n'a pas à s'occuper, sera promulgué dans les six mois, et jusque-là la loi ne sera pas exécutoire. Fort bien! Mais alors pourquoi ne pas faire le règlement d'abord? Pourquoi se tant presser de voter un texte législatif qui ne résout rien, qui ne règle rien, qui laisse toutes les questions ouvertes, qui ne sera pas applicable tout de suite, et que ministres, professeurs députés marins et magistrats s'accordent à critiquer?

L'explication nous est fournie par un des organes républicains les plus importants :

« C'est, dit le *Journal des Débats*, que l'on ne veut pas se présenter les mains vides devant les électeurs, et que l'on aime mieux leur apporter une mauvaise loi sur la récidive que de ne leur en apporter aucune. »

C'est honteux, mais c'est comme cela, et toutes les choses utiles entreprises par l'opportunisme sont traitées de la même façon. C'est un mirage perpétuel.

LA MISE EN ACCUSATION.

M. Jules Ferry se prépare à ressaisir son influence sur le parti républicain. Ses amis discutent sur le moyen le plus avantageux ; le plus opportun pour faciliter à l'ex-président le retour au pouvoir ou, ce qu'ils semblent préférer, la direction occulte du gouvernement. M. Jules Ferry serait fort aise de monter sur le piédestal que les opportunistes avaient élevé jadis au maître, au dictateur. Comme l'appui de la presse n'est point à dédaigner, les amis de M. Jules Ferry cherchent à accroître le nombre de leurs journaux. L'acquisition du *Succès* est déjà faite, dit-on. D'autres projets sont sur le chantier ; inutile de nous en faire l'écho.

Ce qu'il s'agit de constater, c'est que les opportunistes se frayent une voie vers le pouvoir.

La mise en accusation n'est qu'une simple comédie.

M. Laisant ne s'illusionne pas, en effet, sur le sort réservé à sa demande par une majorité complice des actes du cabinet Ferry.

Le ministère Brisson ne permettra pas que la proposition de mise en accusation soit discutée devant les Chambres.

Trop d'intérêts personnels, trop d'intérêts électoraux lui en font une ingénieuse obligation.

L'extrême gauche, en déposant sa proposition, prétend ainsi empêcher la prescription et permettra à la future Chambre de faire peser sur les ministres déçus les lourdes responsabilités encourues.

Si, sur un calcul qui nous paraît dangereux, le ministère Brisson, d'accord avec les complices, favorisait la discussion de la demande en mise en accusation, ce serait certainement dans le but de réhabiliter, avant les élections, M. Jules Ferry et ses collègues déçus.

Nous entendrions les *leaders* de l'opportunisme dont la néfaste politique énerve les consciences, lèse les intérêts matériels du pays, s'écrier à la tribune, comme on l'écrit dans la presse dévouée : « Comment, vous, républicain, vous condamnerez M. Jules Ferry qui a fait l'instruction gratuite, obligatoire, donné la Tunisie à la France, épuré une magistrature monarchiste, soumis l'Église au joug de la loi, fait la revision, la loi des associations, annexé l'Annam et le Cambodge, conquis le Tonkin, imposé la paix à la Chine! »

Avec la majorité actuelle, avec le parti républicain, avec le gouvernement de la République, la proposition de mise en accusation ne peut être qu'une comédie. Laissons les républicains la jouer et contentons-nous de la ridiculiser !

E. R.

Chronique générale.

Dans le conseil des ministres tenu samedi matin, M. de Freycinet a fait connaître à ses collègues le sens général des instructions qu'il a envoyées à M. Patenôtre. Emanant de M. de Freycinet, ces instructions ne peuvent être que très-remarquables !

M. Sadi-Carnot a exposé les petits expédients de trésorerie qu'il compte mettre en œuvre pour combler le déficit du budget de l'année courante. Le ministre des finances a constaté de nombreuses moins-values d'impôts et révélé ainsi la fourberie de nos budgetaires habiles à exagérer les prévisions de recettes pour présenter au Parlement des budgets fictivement en équilibre. Il se propose de réaliser 6 millions d'économies sur le budget de la guerre. L'enfer est pavé de bonnes intentions, et aussi la République. Réduire les dépenses de la guerre alors que nous avons sur les bras le Tonkin, Madagascar, la Cochinchine et le Cambodge, nous paraît chose malaisée. Mais après les déclarations de son collègue des finances, le ministre de l'intérieur est venu annoncer qu'il réclamera prochainement un nouveau crédit de 12 millions pour la caisse des chemins vicinaux. Voilà qui nous semble devoir détruire le prétendu équilibre budgétaire de M. Sadi-Carnot.

Le conseil a reçu communication de dépêches annonçant que les préliminaires de paix s'exécutent au Tonkin sans incident notable. Puis il a décidé de réclamer du Parlement la discussion de certains projets de loi destinés à occuper les brouillons de la Chambre et à ajourner l'examen des questions irritantes.

La Chambre a nommé samedi la commission chargée d'examiner la demande en au-

torisation de poursuites formée par M. André Treille contre M. Andrieux. Un seul des membres élus est favorable à la demande : M. Fourcand. Il est donc aujourd'hui certain que la commission se prononcera contre l'autorisation de poursuites ; mais M. Andrieux manifeste le projet de combattre ces conclusions.

LA DEMANDE D'AMNISTIE.

M. Clovis Hugues a été chargé de voir le ministre de l'intérieur pour lui demander s'il accepte l'urgence sur la discussion de la demande d'amnistie qui est signée, qui va être déposée incessamment sur le bureau de la Chambre.

Le député de Marseille demandera que Berezowski et Noury soient au nombre des amnistiés.

Noury a été condamné en 1848, à l'âge de dix-sept ans, dans l'affaire de l'assassinat du général de Bréa.

LA CRIMINALITÉ.

Le ministre de la justice, M. Brisson, publie un rapport sur l'administration de la justice en 1883, préparé par son prédécesseur. Ce rapport affecte de présenter la situation morale de la République sous le jour le plus riant. Il fait cependant cet aveu : « Les meurtres accusent une légère augmentation », mais, s'empresse d'ajouter le rapport, « ils sont dus pour la plupart à des mouvements spontanés de colère ou de jalousie, et à des causes fortuites. »

Sous la République, il ne peut pas y avoir d'assassinats ; si Marchandon, Gamahut et autres aimables citoyens ont assassiné des femmes, ils sont bien excusables. Un mouvement spontané les a entraînés !

Ces « mouvements spontanés » ont produit de très nombreux suicides : il y en a, en 1883, deux mille de plus que l'année précédente. On ne croit plus en Dieu, on ne sait plus lutter contre les maux de cette vie et on se jette tête baissée dans la vie future. La jeunesse elle-même a perdu le courage et renoncé à l'espérance. Trois cent vingt-sept jeunes gens de seize à vingt ans se sont donné volontairement la mort.

N'est-ce pas affreux? Fait plus lamentable encore, des enfants se sont tués volontairement.

Le rapport cite parmi les suicidés : 43 écoliers de quatorze ans ; 6 de treize ans ; 5 de douze ans ; 2 de onze ans ; 2 de dix ans ; et 4 de six ans ! La République qui a décrété l'école laïque et obligatoire n'a pas pensé à tout. Les élèves formés dans ses écoles sont des petits *sans Dieu*, mais ils sont aussi des enfants sans honneur et sans raison.

Nous lisons dans l'Echo de la Marne :

« Pour des causes que l'on dit très-graves, dont nous ne voulons pas parler aujourd'hui, mais dont le public s'occupe avec une animation indignée, les cours de gymnastique sont suspendus au collège et au lycée de jeunes filles où ils n'auraient jamais dû être faits. »

« Cette affaire est entre les mains de M. le recteur d'Académie de Paris et de M. le ministre de l'instruction publique. M. l'inspecteur d'Académie, à Chalons, est venu, lundi dernier, prendre des renseignements en ce qui concerne le lycée de jeunes filles. »

CONFLIT ANGLO-RUSSE.

On télégraphie de Saint-Petersbourg : « L'arbitre est désigné. Une dépêche reçue de Copenhague annonce officiellement que le roi de Danemarck a bien accueilli les ouvertures qui lui ont été faites, et qu'il accepte le rôle de médiateur entre l'Angleterre et la Russie. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 mai.
Bourse calme. Les Consolidés anglais gagnent 1/8 à la première cote et le reperdent à la seconde. Les rentes françaises conservent leurs cours sans changement notable.
Le 3 0/0 est à 79.50, le 4 1/2 à 108.35, l'amortissable à 81.15.
Le Crédit Foncier est très-demandé à 1,335.
Les obligations du Crédit Foncier ont pour ainsi dire le monopole du marché du comptant. Les demandes arrivent de tous les points de la France, car tout le monde sait qu'il est plus avantageux d'acheter de la Foncière 1883 que de mettre son argent à la caisse d'épargne. La Société Générale se maintient solidement.

La Banque d'Escompte est fermée ; l'assemblée générale est fixée pour le 30 mai au siège social. L'Italien 5 0/0 est à 93.70. A ce cours on peut acheter sans crainte.

Les Chemins Méridionaux sont très-cherchés. L'obligation Est Algérien est demandée. L'action Guélma dont le revenu est le même.

Une importante émission aura lieu le 21 mai courant par l'intermédiaire des principales sociétés de crédit. Elle comprendra 100,000 obligations de la Compagnie des Asturies, Galice et Léon, dont le service d'intérêts et d'amortissement est garanti par la Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne. Le prix d'émission est de 310 fr., le revenu net est de 15 fr.

Les chemins de fer sont au grand calme : Nord, 1,625 ; Orléans, 1,325 ; Midi, 1,165 ; Lyon, 1,240.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Saumur, 10 mars 1885.

Monsieur le Rédacteur,

Il vient de se passer, dans la paroisse de Saint-Pierre de Saumur, un fait qui touche à l'honneur de la religion, fait public peut-être sans précédent, contre lequel il est de mon droit et de mon devoir de protester publiquement.

Voici ce fait, qu'il importe d'exposer avec quelque détail.

M^{me} B., dont le mariage religieux fut béni dans l'église de Saint-Pierre, il y a un peu plus d'un an, tomba mortellement atteinte d'une maladie de poitrine. Depuis une dizaine de jours, la malade recevait de temps à autre la visite du prêtre, et, sur le désir qu'elle en exprima, le saint Viatique lui fut publiquement porté, mardi dernier. Hier, samedi, elle mourut dans les sentiments les plus chrétiens. Ce qui n'empêcha point le mari de commander un enterrement purement civil pour le lendemain, à une heure.

On lui faisait remarquer que M^{me} B. avait en pleine connaissance demandé les sacrements et les avait publiquement reçus ; qu'elle ne pouvait manifester plus clairement sa volonté d'être enterrée religieusement ; que cette volonté, quelque fussent ses idées, à lui, devait être respectée. M. B. répondit qu'il était engagé envers sa société comme si les engagements anti-chrétiens de son épouse pouvaient lier sa femme mourante en pieuse chrétienne.

Cependant le père et la mère du mari intervinrent et obtinrent de leur fils que le corps de la défunte serait présenté à l'église. C'est ce qu'ils nous ont assuré l'un et l'autre à plusieurs reprises. Le père fit même la nouvelle commande à M. l'entrepreneur des pompes funèbres, qui nous adressa immédiatement le bulletin officiel d'inhumation pour le lendemain, à une heure. Dans l'intervalle, M^{me} R., mère de la défunte, vint elle-même à la cure et nous dit qu'elle voulait que sa fille fût enterrée en chrétienne.

Tout semblait donc d'accord. A l'heure fixée, nous nous rendions processionnellement à la maison mortuaire lorsque le père et la mère du mari, s'écartant d'eux-mêmes, accoururent vers nous et nous dirent : « Les malheureux, ils se sont partis ! Ils emportent le corps de notre pauvre enfant ! »

En présence de M. B. père et de M^{me} B. accompagnés d'une vingtaine de personnes, nous fîmes à l'église, en l'honneur de la défunte et pour le repos de son âme, les prières et les prières accoutumées.

Voilà les faits. Tout chrétien, tout homme seulement de cœur et de bon sens saura les apprécier. Pour nous, nous protestons contre la jure faite au clergé de Saint-Pierre, dont le ministère avait été demandé par la mère de la défunte et formellement réclamé par le père et la mère du mari et en son nom. Nous protestons surtout contre l'injure faite à la religion dans la personne de notre compatriote, morte après avoir demandé et publiquement reçu les sacrements, et dont le fait servit la dépouille sacrée à une manifestation anti-chrétienne et athée.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, etc.
J.-B. MERIT,
Ch. honoraire,
Curé de Saint-Pierre de Saumur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. — FÊTES
CONCOURS REGIONAL A ANGERS.

La Compagnie d'Orléans a l'honneur de former le public, qu'à l'occasion des fêtes d'Angers, un train spécial partira d'Angers.

berceau le jour où l'on vous y mit à sa place.

— Quel intérêt avait-on à opérer cet échange ?

— Il s'agissait d'un riche héritage qui ne pouvait revenir à une fille ; c'est pour cela que votre mère a voulu vous substituer mon fils.

La citoyenne Pascoud boudit, emportée par un mouvement irrésistible de colère.

— Ainsi, dit-elle, c'est dans le but de s'assurer une misérable somme d'argent que ma mère m'a lâchement abandonnée, et jamais depuis elle ne s'est occupée de moi ! Oh ! la misérable ! la misérable !

Elle resta quelques instants plongée dans ses réflexions, puis reprit :

— Pourquoi votre fils n'est-il pas resté auprès d'elle ?

Ma mère raconta de mon histoire tout ce qu'elle pouvait dire sans danger pour ceux auxquels elle s'intéressait. La femme de l'accusateur public l'écoutait d'une oreille attentive. Le récit achevé, elle resta immobile, sans prononcer un mot. Ma mère se demandait à quoi elle pensait. Évidemment, les idées de cette femme avaient pris un autre cours : il était permis à la suppliante de se rattacher à l'espérance.

La citoyenne Pascoud se promena ensuite quelques moments à pas lents dans la pièce, puis alla au bureau de son mari.

— Il faut, lui dit-elle, que tu fasses venir ici

sans retard le jeune homme qu'on a arrêté hier rue des Barnabites.

Il voulait faire des objections.

— Il faut que je lui parle, reprit-elle d'un air impérieux ; donne l'ordre immédiatement.

Il obéit comme d'habitude. Elle porta elle-même le papier à un planton auquel elle enjoignit de faire diligence et de revenir aussitôt avec le prisonnier.

Ma mère s'attendait à ce qu'elle reprit la conversation, mais elle resta plongée dans ses rêveries, et pendant quelque temps on n'entendit que le mouvement régulier du balancier de la pendule. Les natures les plus perverses sont parfois susceptibles d'un retour amer vers le passé. Alors il leur apparaît dans toute sa laideur, et elles ne peuvent se défendre d'un certain dégoût pour la route qu'elles ont suivie. Il sembla à ma mère qu'elle était dans une de ces dispositions d'esprit. De temps en temps elle se rendait avec impatience à la fenêtre. En me voyant arriver, elle dit à ma mère :

— Passez dans cette pièce et attendez, je veux être seule avec votre fils.

L'intonation de la voix n'était plus la même ; on n'y retrouvait plus l'accent âpre et haineux du commencement de l'entretien.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

pour Saumur les jeudi 14 et dimanche 17 courant, à 11 heures 40 minutes du soir, et arrivera à Saumur à minuit 3/4 minutes.

VELOCE-CLUB DE SAUMUR.

La Société du Véloce-Club de Saumur, qui compte maintenant sept années d'existence, fera courir, pour commencer la saison, deux courses de Championnat, jeudi 14 et dimanche 17 mai.

JEUDI 14 MAI 1885.

Course de Championnat de vitesse
Distance : 4,000 mètres.

A 2 heures, route de la Ronde.

1^{er} prix, une médaille d'argent, avec diplôme.

2^o prix, une médaille d'argent avec diplôme.

3^o prix, diplôme et un abonnement à la Revue Vélocipédique.

DIMANCHE 17 MAI 1885.

Course de Championnat de fond
De Saumur à Longué aller et retour
(28 kilomètres).

Départ à 2 heures, octroi de la Ronde.

1^{er} prix, une médaille d'argent avec diplôme.

2^o prix, une médaille d'argent avec diplôme.

3^o prix, diplôme et un abonnement à la Revue Vélocipédique.

L'Officiel enregistra prochainement la liste complète des jeunes gens ayant obtenu une bourse pour les établissements d'instruction publique.

Pour la première fois, on joindra à cette liste les motifs de l'attribution, afin que les candidats non admis puissent juger des qualités de leurs concurrents.

BAGNEUX. — Hier 10 mai, jour de l'assemblée du Pont-Foucharde, le jeune Patois, Paul, journalier, aperçut, sur le Thouet, le cadavre d'un individu que le courant emportait.

M. le Procureur de la République et le docteur Peton, immédiatement informés, se sont transportés sur les lieux. Le cadavre ne portait aucune trace de violence et paraissait être dans l'eau depuis une semaine au moins. Il était vêtu d'une salopette en coton bleu. Dans ses poches, on a trouvé mouchoir, porte-monnaie, couleau et deux livres portant le nom de Dupont, Arsène, ouvrier ferrassier, né à Saint-Denis de Gaslines (Mayenne) et demeurant à Grez-en-Bouère (même département).

Une habitante de Bagnaux, la veuve Moreau, pêcheuse, le 27 avril, à 5 heures du matin, en train de lever ses engins sur le Thouet entre Bagnaux et Chacé, vit un homme, qui lui parut en état d'ivresse, s'approcher de la rivière en s'écriant : Me voilà arrivé. Craignant qu'il ne montât dans son bateau, elle prit le large et descendit le courant sans plus s'en occuper. Revenue au

même endroit deux heures après, elle vit une chemise jetée sur des branches d'arbres et s'empressa d'en informer la mairie.

Tout porte à croire que le noyé d'hier n'est autre que l'individu aperçu par cette femme. Le maire a fait transporter le corps à la mairie et procédera à l'inhumation.

LE THOUET. — Samedi dernier, on a trouvé dans la boire de Bessé, commune du Thouet, le corps de la femme Tessier.

M. Gautier, propriétaire à Bessé, se promenant sur le bord de la boire à 4 heures du matin, aperçut des sabots et peu de temps après le corps d'une femme. Aidé de l'adjoint qu'il avait fait prévenir, il retira le cadavre pour le remettre entre les mains de sa famille.

Depuis longtemps cette femme souffrait beaucoup d'une maladie du cerveau, ce qui, croit-on, serait la cause de son suicide.

LONGUÉ.

L'élection complémentaire du Conseil municipal de Longué ayant donné un résultat en nommant M. Louis Rivain au premier tour de scrutin, l'administration de cette ville se trouve, par suite du vote d'hier, 10 mai, composée comme suit :

Maire, M. le marquis de Maillé; adjoints, MM. Cailleau, notaire, et Josnier, négociant.

POITIERS.

Il y aura cent ans cette année que la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Poitiers existe.

Nous croyons savoir que la compagnie a l'intention de fêter son centenaire.

CUIT DANS UN FOUR.

Le Journal de Châteaubriant raconte qu'un mendiant du nom de Bossé, domicilié au Grand-Auverné et menant une vie nomade à travers toute la contrée, se trouvait mardi dernier dans la commune de Moisdon. Il apprit, par hasard, que deux paires de noces avaient lieu simultanément ce jour-là au village du Grand-Chemin, sur le bord de la route de Nantes à Châteaubriant, à 9 kilomètres de cette dernière ville. C'était pour lui l'espoir d'une bonne aubaine, il s'y rendit tout droit. Il arriva vers la clôture du festin et fut bien accueilli, comme sont tous les pauvres ce jour-là dans notre pays. On lui prodigua les victuailles, il mangea du plus bel appétit et but copieusement, peut-être à trop longs traits.

Il ne quitta le village et les nociers que le soir assez tard et se rendit au village de la Herbelière, en la même commune et presque voisin du précédent. Il pleuvait, Bossé était mouillé; apercevant un four ouvert, encore chaud, bien chaud, puisqu'on venait d'en retirer le pain, il se courbe, pénètre dedans, s'y allonge et s'y trouvant sans doute bien, s'y endort d'un sommeil sans fin.

Le lendemain matin, en effet, le fermier ne fut pas peu surpris de trouver dans son

four un homme complètement asphyxié et à moitié cuit.

A l'approche des chaleurs, nous recommandons à nos lecteurs les excellents Sirops à l'ananas, — au café, — au cassis, — à la cerise, — au citron, — à la framboise, — à la groseille framboisée, — à la mandarine, — à l'orange, — et au vinaigre framboisé, — garantis pur sucre, — vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 le litre et 1 fr. 25 le 1/2 litre.

Faits divers.

LES SUITES D'UN DUEL.

Le Conseil de guerre de Chartres vient de se prononcer dans une affaire dont les détails sont particulièrement émouvants.

Le militaire qui comparait devant lui était un sous-officier du 3^e dragons, M. de Maussé.

Engagé volontaire en 1879, M. de Maussé avait en peu de temps gagné au régiment l'estime et la sympathie de tous. Malgré cela, à la suite d'une dénonciation faite contre lui par un de ses camarades, il alla sur le terrain. En présence de son adversaire blessé, il regrettait déjà sa vivacité, lui tendait la main et devenait son ami.

L'affaire qui l'amène devant le Conseil de guerre remonte à trois ans.

En 1882, dit l'Événement, il assistait aux courses d'Auteuil. Il pria un de ses amis, M. de R..., de mettre pour lui sur un cheval qui courait. Par suite d'un malentendu, de Maussé, qui devait gagner, perdit son pari. De gros mots furent échangés : d'où envoi de témoins et duel au pistolet au bois de Vincennes.

M. de Maussé reçut une balle de pistolet dans le bras et en logea une dans la poitrine de M. de R..., qui tomba à la renverse.

Pendant qu'on emportait celui-ci, M. de Maussé rentra dans sa famille, y dina, sa balle dans le bras, sans que personne s'aperçût de sa blessure, tellement son empire sur lui-même était grand.

Le lendemain, une revue d'effectif avait lieu au régiment. M. de Maussé était dans les rangs sans mot dire, sans se plaindre, toujours sa balle dans le bras. Mais il pâlit et fut obligé d'entrer à l'infirmerie.

Il était depuis trois ou quatre jours dans sa chambre de malade, lorsqu'il apprit que M. de R... allait mourir. Il fut pris d'un irrésistible désir de le voir une dernière fois pour solliciter son pardon, et, comme on lui refusait la permission, il s'échappa de la caserne. La vue de M. de R... agonisant fit sur le généreux jeune homme une terrible impression; depuis lors, il s'imaginait sans cesse avoir sous les yeux le spectre de son ami et fut obsédé par la crainte, vaine du reste, d'être traduit devant le conseil de guerre pour l'avoir tué.

Poussé par un camarade du régiment, il prit la résolution de désertir. Il partit pour

la Belgique et arriva à Bruxelles avec 5 francs dans sa poche.

Sans papiers, sans amis, il fut obligé de coucher à la belle étoile, et pendant trois jours ne mangea que des carottes qu'il était réduit à aller voler dans les champs; le soir, il se reposait dans un champ de blé ou sur une meule de foin. Puis il gagna un peu d'argent à charger et décharger des veaux, à conduire des porcs. Désespéré, il écrivait à un de ses frères :

« Un coup de tête, la force des choses et de malheureuses circonstances ont fait de moi un déserteur et un assassin ! »

De la Belgique il passa en Angleterre. Son père finit par l'y découvrir et tenta de le décider à rejoindre le régiment. De Maussé refusa. Mais un jour il apprit qu'à son régiment le bruit courait qu'il avait été condamné à une peine infamante.

Alors il résolut de paraître devant le Conseil de guerre plutôt que de passer pour un voleur. Il expliqua sa situation au consul français, qui ne voulut pas le faire arrêter comme il en avait le droit, mais lui demanda sa parole d'honneur de rejoindre le régiment.

M. de Maussé traversa la Manche et, faisant de Dunkerque à Chartres la route à pied, vint se constituer prisonnier. Malgré une éloquente plaidoirie de son défenseur, M. de Maussé a été condamné à deux ans de prison. Mais le Conseil de guerre a signé immédiatement un recours en grâce.

CONSEILS ET RECETTES.

LES FLEURS DE FÈVE GUÉRISSENT LES COLIQUES.

Il s'agit de la fève des marais (*Fava major*). Les personnes sujettes aux coliques néphrétiques — causées par la présence des calculs dans les reins — n'ont, en cette saison, qu'à faire provision de fleurs de la légumineuse sus-désignée et à les faire dessécher; aussitôt qu'elles ressentiront les premières atteintes de leur mal, elles prépareront, — avec 2 ou 3 pincées de ces fleurs soigneusement mondées, — une infusion théiforme; cette infusion, légèrement sucrée, s'administre toute chaude.

Un seul bol, pris ainsi, délivre très-souvent — instantanément quelquefois — des souffrances aiguës qui accompagnent les coliques néphrétiques.

Marché de Saumur du 9 Mai

Blé nouveau (l'h.)	—	Huile de noix	50	120	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	17	Graine trèfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin	50	—	—
Halle, moy. 77	17	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	73	—
Orge	65	— Luzerne	780	73	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	3340	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	2 ^o	—	—	—
Farine, culas	157	3 ^o	—	—	—

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

VIOLENS DE DALAYRAC

— C'est bien. Vous ne mentez pas, au moins ? ajouta M. Dalayrac.

— Oh ! non.

— Tant mieux ; mais comme je veux faire de vous un homme de loi au lieu d'un de ces hommes que vous nommez des artistes, et comme mon pouvoir ne peut pas s'étendre sur tous les instruments maudits inventés par des découvreurs, je vais vous enfermer avec vos livres ; alors je serai sûr que le manque de distractions vous forcera à étudier.

Nicolas baissa les yeux et répondit seulement : — Je vous obéirai, mon père.

Cette résignation fit beaucoup de plaisir au magistrat, mais il était venu pour frapper un grand coup, il fallait le frapper. Il se recueillit un moment, fit un effort sur lui-même et ajouta :

— Ce n'est pas tout ; je connais la faiblesse de votre mère pour vous, celle de quelques-uns de mes domestiques, et certes vous seriez mal ici, sentant, donnerait trop de prise aux complaisances de toutes ces personnes : j'ai donc pensé à vous en-

fermer, pendant tout le temps que je voudrai, dans le donjon qui est à l'extrémité de la maison et qui regarde sur la cour du couvent des Ursulines ; là, je suis bien certain que vous n'entendrez jamais de musique. Votre mère viendra vous voir tous les jours, cela vous sauvera de l'ennui complet.

Le magistrat s'attendait à une scène dramatique de la part de son fils ; il s'était préparé à le voir se rouler à ses pieds, embrasser ses genoux, à demander grâce, à faire enfin toutes les démarches possibles pour éviter une aussi terrible punition.

Quels ne furent pas sa joie et son désappointement en voyant son fils impassible, garder toujours les yeux baissés et lui redire le même refrain :

— Comme il vous plaira, mon père, je suis prêt à vous obéir.

Il ne faut pas beaucoup d'efforts d'imagination pour deviner la source d'où partait cet excès d'obéissance passive.

En moins de deux minutes de réflexion, Nicolas avait compris toute l'étendue de son bonheur. Premièrement, on le logerait dans un appartement si éloigné, que l'instrument le plus aigu ne pouvait s'entendre de la maison commune ; secondement, en bien travaillant, il pouvait à la fois satisfaire son père et obéir à ses goûts. C'était vraiment superbe !

S'il n'avait pas craint d'être deviné, il se serait

levé à l'instant même et aurait dit à son père, comme Jacques de Molay à ses gardes : Marchons !

Il sut modérer sa joie et dissimuler le bonheur de sa situation, au point de dire au magistrat dupé :

— Mon père, pour vous faire obéir vous n'avez pas besoin d'employer la violence, vous êtes trop bon de me punir si peu, j'avais mérité davantage. Je vais me lever, prendre mes livres et me rendre tout seul dans le donjon.

Une larme coula sur la joue du père, et il se dit en lui-même :

— En vérité, je suis fâché de m'être aussi avancé, je suis trop sévère, car ce cher enfant est bien obéissant.

Puis pensant, comme pensent les juges passés, présents et à venir, qu'il fallait un exemple, il refoula la pitié dans son cœur, se dirigea vers la porte, l'ouvrit, et dit à Nicolas :

— Je vous accorde encore aujourd'hui, à cause de votre obéissance, la faveur de dîner avec la famille ; après le dîner, vous irez seul, sans y être invité de nouveau, dans les appartements que je vous ai destinés. Je suis content de vous, et pour preuve, je vous permets de m'embrasser.

L'enfant embrassa son père tendrement, le magistrat embrassa son fils, en s'efforçant de cacher une douce émotion, puis il sortit de la chambre.

Le dîner fut beaucoup moins triste qu'on s'y attendait. Nicolas fut charmant au possible, il rassura merveilleusement sa mère, et poussa même l'hypocrisie au point de persuader à tous ses parents qu'il lui fallait cette leçon, que cette incarcération passagère déracinerait de sa tête toutes les fumées poétiques et musicales qui obscurcissaient son cerveau ; somme toute, chacun était aux anges, le père était content de son idée, la mère était charmée de voir son fils revenu à lui-même, les parents étaient heureux d'être enfin débarrassés des plaintes continuelles du magistrat. Et tout cela, parce que Nicolas Dalayrac avait trouvé un violon de vingt francs au prix de deux cents francs.

A quoi tient souvent la paix d'une famille ! Que chacun examine son intérieur, et il lui sera facile de voir qu'il faut bien peu de chose pour allumer la guerre et bien peu de chose pour amener la paix. La même remarque pourrait aussi s'appliquer à tous les gouvernements du monde.

Les clauses du traité furent parfaitement remplies. Nicolas, après le dîner, embrassa sa famille, et fut droit à l'écurie chercher son trésor ; il n'avait que cela à porter, vu que son père, chargé pour le moment du rôle de géolier, devait, accompagné d'un domestique, lui remettre ses livres et tout ce qu'il lui fallait pour écrire.

(A suivre.) ALEXANDRE FOURCHAUD.

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire
à Montreuil-Bellay.

**VENTE
MOBILIERE**
APRÈS DÉCÈS

Le Mardi 19 Mai 1885, à onze heures
du matin, et jours suivants, s'il y a
lieu, M^e TAUGOURDEAU, notaire, pro-
cèdera, à Montreuil-Bellay, rue des
Forges, à la vente aux enchères pu-
bliques du mobilier et marchandises
dépendant de la succession de M.
BLOT-RIOCHE.

On vendra :

1^o **Marchandises et Matériel**

Chausseries, lingerie, bonneterie,
mercerie, comptoirs, boîtes, casiers
et rayons.

2^o **Mobilier.**

Lits complets, armoires, commode,
pendule, chaises, tables, tableaux,
glaces, draps, linge de table, garde-
robe d'homme, vaisselle, batterie de
cuisine, futailles, et quantité d'autres
bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne
et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau
jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me}
veuve GOUBERT, au pavillon, rue des
Capucins.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-
Pierre, n^o 8, et de la rue de la
Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Or-
léans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER
PRÉSENTMENT
Jolie MAISON Bourgeoise
Entièrement restaurée à neuf
Avec beau Jardin, cour et écurie
Située rue des Boires, n^o 25.
S'adresser au bureau du journal.

M. PERRAY
Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé,
fait toutes les réparations qui se ratta-
chent à cette profession.

S'adresser chez M^{me} GUILLEMET,
lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

CIDRES DE BRETAGNE
Par barrique et petit fût
GIRARD - EMERY
TONNELIER
Rue de la Croix-Verte, 29.

PAPIERS DE TENTURE

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

M. COLOMBEL, rue de la Tonnelle,
à Saumur, fait savoir qu'il vendra, à
des conditions très-avantageuses, tous
les articles composant son magasin de
Papiers de tenture, Toiles cirées, etc.



MANUFACTURE
DE
PIANOS et HARMONIUMS
LÉPICIER
Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmo-
niums LÉPICIER (pouvant être
choisis soit à Paris, soit à Angers),
ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL,
sont garantis, livrés franco à Saumur
par la Maison LÉPICIER, et accordés
gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris
ou à Angers. Envoi franco. — Tout
piano acheté par correspondance,
ou ne répondant pas aux garanties
données, est repris ou échangé sans
aucun frais pour l'acheteur.
L'un des accordeurs de la maison
est en ce moment à Saumur. Adresser
les demandes au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis
29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le
meilleur marché et le plus varié de
toutes les publications spéciales. Cha-
que numéro contient un article rela-
tant les principaux faits de la semaine,
de nombreux articles et notes agri-
coles, horticoles et de jardinage, une
jurisprudence rurale des recettes hy-
giéniques et d'économie domestique,
ainsi que le cours détaillé des prin-
cipales denrées, la cote des valeurs de
bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spéci-
mens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale, et
2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des
Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères.
— Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements
du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage
bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en
caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de
bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de bibérons,
d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

En vente chez tous les libraires :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1890)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

AUX ASTHMATIQUES Toux, Oppression, Bronchite,
Catarrhe, Asthme.
Le Traitement Aubré est le seul qui guérisse radicalement à tout âge, même des vieillards
de 90 ans; il n'exige pas de régime, ni déplacement, n'offre aucun danger, est moins cher que
petits remèdes. Depuis 24 ans, il est proclamé sans rival par célébrités médicales. Milliers de
cures prouvées, renseignements gratuits. — Ecrire : Maison GUILLEMAIN-AUBRE,
de la Ferté-Vidame, à NEUILLY-PARIS, Avenue du Reule, 101.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répan-
du, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire,
officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au
porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles;
es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et
voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus
ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte
est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures
et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre
la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour
forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale,
s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en-
construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfec-
tionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1^o Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce ;

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, librairie et imprimerie GODÉT, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix,
la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
8	05	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
9	13	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
1	25	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
3	32	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
7	15	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
10	36	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
8	21	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
9	37	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
12	48	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
4	44	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
7	4	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
10	34	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.		SAUMUR (départ)				Thouars (départ)				Saumur (départ)				Saumur (départ)			
		Montreuil-Bellay				Brion-s-Thouet				Saumur				Saumur			
		Lernay				Lernay				Saumur				Saumur			
		Brion-s-Thouet				Montreuil-Bellay				Saumur				Saumur			
		Thouars (arrivée)				Saumur (arrivée)				Saumur				Saumur			